



**AVIS D'ADOPTION
RÈGLEMENT 1530**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le règlement 1530 intitulé « **RÈGLEMENT CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE POUR LES FONCTIONNAIRES ET LES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE WESTMOUNT - REFONTE AU 1^{ER} JANVIER 2014** » a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Westmount tenue le 14 janvier 2019.

L'objet de ce règlement est de mettre en œuvre la restructuration requise pour se conformer à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ c. S-2.1.1) et d'inclure les modifications prenant effet le 2 janvier 2014.

Ce règlement remplace le règlement 1371 intitulé *Règlement concernant le régime de retraite pour les fonctionnaires et les employés de la Ville de Westmount*, sous réserve de l'application des dispositions du préambule prévues au *Règlement concernant le régime de retraite pour les fonctionnaires et les employés de la Ville de Westmount - Refonte au 1er janvier 2014*.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement et en obtenir copie au bureau du greffe situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest à Westmount pendant les heures d'ouverture.

FAIT à Westmount, ce 15 janvier 2019.

**Martin St-Jean, avocat
Greffier de la ville**